

## **Notes aux clubs :**

Toutes les informations ci-dessous seront bien évidemment soumises aux directives (sanitaires & sportives) du gouvernement et de la FFF.

Le district réfléchit à plusieurs scénarii de reprise afin d'être prêt dès que des informations sur la fin du confinement seront précisées par les autorités de tutelle (FFF & gouvernement). Nous vous les communiquerons dès que possible et nous échangerons à ce sujet.

Il est vraisemblable que les compétitions ne reprendront qu'après la trêve hivernale. Cependant, dans le cas où il serait possible de pratiquer le football dès après le 1<sup>er</sup> décembre, le district ne sera pas opposé à la programmation de rencontres les 13 et 20 décembre si des clubs le souhaitent. Cela pourrait concerner, par exemple, des rencontres de la 6<sup>ème</sup> journée de championnat séniors le 13 et des matchs en retard le 20. Cela pourrait éviter de le faire en février. Idem pour les compétitions U15 et U17.

Nous tenons également à vous informer, que vous n'avez aucune obligation de rembourser une licence. Cela a été précisé par une note gouvernementale et un attendu du Conseil d'Etat. En effet, vous et nous ne sommes pas des entreprises privées de prestations, mais des associations. Même si des parents de vos jeunes vous mettent une certaine pression pour récupérer leur prix de licence. Cela d'autant plus que nous reprendrons toutes les activités jeunes et moins jeunes dès que possible. Nous vous conseillons également de continuer à envoyer vos demandes de licences à la Ligue qui reste active, afin de bien préparer la relance d'après confinement.

Nous reviendrons vers vous très rapidement afin de préparer ensemble la reprise de l'activité footballistique dans vos clubs et dans le département.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés. Nous sommes joignables par les canaux habituels et sommes à votre disposition.

Prenez soin de vous et de vos proches